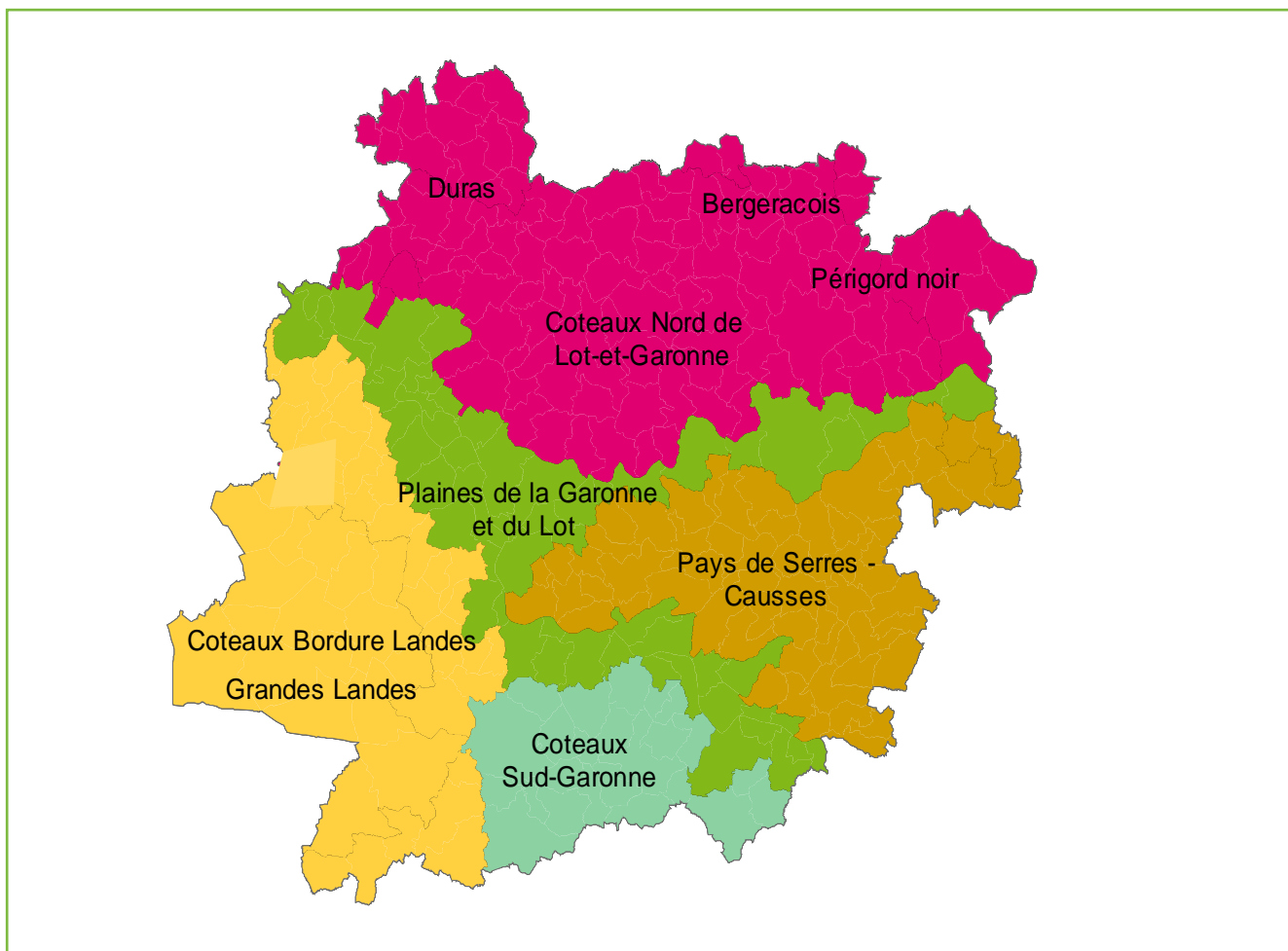




Valeur vénale des terres et vignes en 2010 ~ Lot-et-Garonne

Nouvelles Régions Agricoles (NRA) de Lot et Garonne
(Regroupement des Petites Régions Agricoles - PRA)



Sources : BDCARTO © IGN, © Traitement SRISSET 2011



Prix moyens des terres et prés, à vocation agricole en 2010 (terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares)

Unité : Euro courant à l'hectare

Département		Prix moyens des terres et prés libres, de plus de 70 ares		
		Rappel 2009	2010	% 10/09
47	LOT-ET-GARONNE	5 100	5 180	+ 2
47 1	COTEAUX NORD DU LOT-ET-GARONNE - PERIGORD NOIR BERGERACOIS DURAS	4 610	4 810	+ 4
47 2	COTEAUX BORDURE LANDES - GRANDES LANDES	5 630	5 480	- 3
47 3	PLAINES DE LA GARONNE ET DU LOT	6 390	6 520	+ 2
47 4	COTEAUX SUD GARONNE	6 100	6 080	=
47 5	PAYS DE SERRES - CAUSSES	4 200	4 170	- 1

Source : Safer - SSP- Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix moyens des vignes classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP) (Nomenclature harmonisée Safer - SSP, terres libres à la vente)

Unité : Euro courant à l'hectare

Bassin viticole de Bordeaux - Aquitaine Département de Lot et Garonne		Rappel 2009	2010			% 10/09
			Dominante	Mini	Maxi	
AOP		12 000	11 300			- 6
	BUZET	17 000	15 000	11 000	16 700	- 12
	CÔTES DE DURAS	10 000	10 000	8 500	11 000	=
	CÔTES DU MARMANDAIS	8 500	8 500	7 500	9 500	=

Source : Safer - SSP- Enquête annuelle sur la valeur des terres agricoles

Prix des terres viticoles

Une harmonisation des travaux des Safer et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du territoire a été réalisée en 2009. Des regroupements d'appellations ont été opérés par bassin viticole sur la base du découpage précisé par le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008, portant création des conseils de bassin viticole.

Ce changement de méthode est à l'origine de la modification dans la présentation des tableaux de résultats à partir de 2009. Il explique par ailleurs les différences avec les niveaux de prix publiés par le passé.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Mél : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N°CCPAP 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

